

**Commune de CANY-BARVILLE
CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 26 mars 2018
COMPTE-RENDU DE PRESSE**

L'an deux mil dix-huit le vingt-six mars à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de la commune de Cany-Barville.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire – M. Michel BAUDRY – et Mme Christel CARPENTIER (arrivée 21h00), adjoints au Maire, M. Jean-Charles FONTAINE, conseiller délégué, M. Yvan BUNEL, M. Jean-Yves STEPHAN, Mme Evelyne ARONDEL, Mme Marlyse DOULET, Mme Agnès LEDUC, M. Pascal LARGILLET, Mme Marie-José GUILLEBERT, Mme Brigitte HATTON, Mme Myriam BOUQUEREL, Mme Annie LEFRANCOIS et M. Gilles BLANQUET - conseillers municipaux.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

Mme Christel CARPENTIER donne pouvoir à Mme Agnès LEDUC, de 20h30 à 21h00
M. Pierre-Yves JEGAT donne pouvoir à M. Jean-Yves STEPHAN
Mme Odile MARCHAND donne pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT
M. Nicolas MOLETTE donne pouvoir à M. Michel BAUDRY
M. Romain DEHAIS donne pouvoir à M. Jean-Charles FONTAINE

Absents excusés : Mme Aurore RAUCH et M. Michel LEVIEUX.

Absentes : Mme Magali GOY, et Mme Martine DECOOL.

Date de convocation : 19 mars 2018

Monsieur le Maire constate le quorum, et ouvre la séance à 20h30.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Agnès LEDUC est élue secrétaire de séance, de l'ouverture de la séance à 21h00. Mme Christel CARPENTIER élue secrétaire de séance, de 21h00 jusqu'à la clôture de la séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal, particulièrement chargé. Il transmet les excuses de Mme Christine CATEL, receveur municipal, invitée à présenter les résultats du compte de gestion 2017, qui n'a pas pu se rendre disponible.

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du lundi 26 février 2018 : *adopté à l'unanimité.*

Délibérations :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : budget principal et budget annexe « camping »

Sous la présidence de M. Michel BAUDRY, doyen de l'assemblée, les comptes administratifs du budget principal de la commune et du budget annexe « camping » sont présentés.
Adoptés à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2017 : budget principal et budget annexe « camping »

Les comptes de gestion établis par le centre des Finances Publiques de Cany-Barville, ont été vérifiés et sont concordants avec les résultats des comptes administratifs 2017 du budget principal et du budget annexe « camping ». Adoptés à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 – budget principal de la commune de CANY-BARVILLE et du budget annexe « camping »

Les affectations du résultat des différents budgets sont présentées.
Adoptés à l'unanimité.

Fiscalité locale : vote des taux d'imposition

Le conseil municipal examine la notification des bases prévisionnelles. Afin de reconduire le produit des contributions directes, nécessaires à l'équilibre budgétaire, le conseil municipal vote, à l'unanimité, les taux d'imposition suivants pour l'exercice 2018. Ces taux restent identiques depuis 2008.

| | Taux |
|---|--------|
| Taxe d'Habitation | 6,40% |
| Taxe Foncière sur les propriétés bâties | 7,91% |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 24,83% |
| Contribution Foncière des Entreprises | 8,65% |

BUDGET PRIMITIF 2018

➤ Budget principal de la commune de Cany-Barville

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018, équilibré en dépenses et en recettes à :

| | |
|------------------------|---------------|
| Section Investissement | 505 000.00€ |
| Section Fonctionnement | 3 279 000.00€ |

Adopté à l'unanimité

➤ Budget annexe du « camping municipal » – HT

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018, équilibré en dépenses et en recettes à :

| | |
|------------------------|-------------|
| Section Investissement | 139 800.00€ |
| Section Exploitation | 357 110.00€ |

Adopté à l'unanimité.

Autorisation de Programme / Crédits de Paiement : Pôle de santé libéral ambulatoire - PSLA et accessibilité des bâtiments communaux suivant le diagnostic Ad'ap

Le conseil municipal approuve les modifications des autorisations de programme, et actualise les crédits de paiement pour les opérations suivantes :

* création d'un pôle de santé libéral ambulatoire - PSLA

* travaux permettant l'accessibilité aux bâtiments communaux suite au diagnostic Ad'Ap.

Adopté à l'unanimité.

Budget annexe du camping municipal : régularisation des écritures comptables d'amortissement de subvention

Afin d'harmoniser la fréquence des amortissements de subventions et d'immobilisations, le conseil municipal décide l'inscription des écritures d'ordre non budgétaires au budget annexe du camping.

Adopté à l'unanimité.

Subventions de fonctionnement aux associations – exercice 2018

Le conseil municipal décide l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'exercice 2018, pour une enveloppe globale de 65.000€ constante par rapport à l'an dernier.

Adopté à l'unanimité.

CAUE 76 – renouvellement de la convention pour une mission de conseil et d'accompagnement

Le CAUE – conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Seine-Maritime propose de reconduire la convention de conseil et d'accompagnement de la commune. Cette convention vise à définir les actions d'amélioration du cadre de vie, de l'organisation du développement urbain, le suivi et l'application du droit des sols, ainsi que l'aide à la définition des règles d'aménagement et d'urbanisme.

Le conseil municipal approuve la convention à intervenir avec le CAUE de Seine-Maritime pour une période d'une année, renouvelable deux fois. Adopté à l'unanimité.

Révision des tarifs concernant la location des salles communales – annule et remplace la délibération du conseil municipal du 26 février 2018

Afin de préciser les modalités d'application de la grille tarifaire, le conseil municipal annule et remplace la délibération du 26 février 2018. Adopté à l'unanimité.

Convention de mise à disposition de locaux pour l'activité de médecine préventive au profit du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime

Le CDG 76, dans l'exercice de sa mission « médecine préventive » sollicite la commune de Cany-Barville pour la mise à disposition du local « infirmerie » du club-house des tennis couverts.

Le conseil municipal approuve la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Seine-Maritime. Adopté à l'unanimité.

Donation d'une œuvre d'art à la commune de Cany-Barville

Afin d'assurer la promotion de son œuvre, M. Didier THUILLIER souhaite faire don à la commune de Cany-Barville, d'une huile sur toile réalisée par sa défunte épouse Mme Françoise THUILLIER.

Conformément à l'article L.2242-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal accepte le don de l'œuvre d'art réalisée par Mme Françoise THUILLIER : huile sur toile « le chercheur de mémoire – histoire sans fin n° 115 ». Cette toile sera exposée dans la salle du conseil municipal. Adopté à l'unanimité.

Personnel communal : instauration du RIFSEEP – régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel – annule et remplace la délibération du 13 novembre 2017

En complément de la délibération du conseil municipal en date du 13 novembre 2017, il convient de préciser les montants plafonds pour chacun des groupes fonctionnels par filière. Le conseil municipal annule et remplace la délibération prise le 13 novembre 2017. Adopté à l'unanimité.

Personnel communal : adhésion au CNAS au 1^{er} janvier 2018

La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, prévoit en son article 9, les modalités de mise en œuvre des actions sociales en faveur des agents des collectivités.

L'article 70 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 précise que chaque assemblée délibérante détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation de ces prestations. Afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles ci-dessus, et de se doter d'un nouvel outil renforçant la reconnaissance des salariés, le conseil municipal décide d'adhérer au CNAS – comité national d'actions sociales, à compter du 1^{er} janvier 2018. Adopté à l'unanimité.

Personnel communal : emplois saisonniers « jobs d'été 2018 »

Considérant la nécessité de pallier au surcroît de travail pendant la saison estivale, et de renforcer les équipes pendant la période de congés des agents titulaires, le conseil municipal décide de créer les postes d'emplois saisonniers suivants, pour les mois de juillet et août. Le profil recherché est principalement de jeunes étudiants de plus de 18 ans :

- 1 poste service « espaces verts »
- 1 poste services techniques – assistance aux manifestations locales
- 1 poste service logistique – camping.

Adopté à l'unanimité.

AGENDA

Samedi 31 mars 2018 : Chasse aux œufs de Pâques organisé par l'association CANY-AGIR et le Conseil municipal des enfants

Dimanche 08 avril 2018 : repas des anciens à la salle Daniel Pierre

Dimanche 15 avril 2018 : foire à tout organisé par l'école Louis Pergaud – salle Daniel Pierre

Mardi 1^{er} mai 2018 : randonnées pédestres organisées par la municipalité de Cany-Barville

Samedi 19 mai 2018 : Printemps de Cany – journée portes ouvertes aux serres municipales

Samedi 02 juin 2018 : après-midi du « nettoyage citoyen »

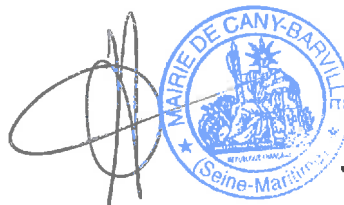
Jeudi 21 juin 2018 : fête de la musique

Commune de CANY-BARVILLE
Conseil municipal – séance du 26 mars 2018
COMPTE-RENDU DE PRESSE

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 16 avril 2018 à 20h30.
La séance est levée à 23h15.

Fait à Cany-Barville, le 30 mars 2018.

Le Maire,



Jean-Pierre THEVENOT